

Bassins versants des lacs Joseph et William et les algues bleu-vert : plan d'intervention agricole gouvernemental

En 2007, suite à des épisodes très médiatisés de lacs ou cours d'eau touchés par des cyanobactéries, huit ministères furent interpellés afin de contribuer à un *plan d'intervention gouvernemental* visant l'amélioration de la qualité de l'eau. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fut un de ceux appelés à y participer.

Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert

Ce plan d'intervention repose sur trois enjeux principaux, soit :

1. l'amélioration des connaissances
2. la prévention pour éviter les apports en phosphore (P) aux plans d'eau
3. la sensibilisation, prévention et protection de la santé publique

Volet agricole

Le MAPAQ intervient à *l'enjeu numéro 2* de ce plan. Comment y arrive-t-il ? Voici un résumé de la démarche.

Les Zones d'Intervention Prioritaire en Phosphore (ZIPP)

Il est important de préciser qu'à l'échelle du Québec, des ZIPP, où des problématiques de cyanobactéries sont présentes, ont été identifiées. Les entreprises agricoles présentes dans les ZIPP bénéficient d'un suivi particulier de la part du MAPAQ et de ses partenaires. En effet, les entreprises agricoles désirant contribuer à enrayer des problèmes, notamment d'origine agricole, peuvent bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé.

Approche préconisée

Avec l'aide du programme Prime-Vert, l'objectif est de réduire l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau en milieu agricole. Par un soutien technique (PAA, diagnostic spécialisé) et financier (Prime-Vert) les résultats devraient permettre d'atteindre les objectifs escomptés.

Ainsi, l'approche préconisée par le MAPAQ et ses partenaires consiste à favoriser l'engagement volontaire des producteurs agricoles dans la réduction de la pollution diffuse. Chaque producteur doit se sentir concerné quant à l'amélioration de la qualité de l'eau de son bassin versant!

Outils à la disposition des producteurs

Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)

Le PAA est une démarche agroenvironnementale volontaire qui s'adresse à tout propriétaire d'entreprise agricole qui désire améliorer ses performances agroenvironnementales. Ce document permet de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre selon la situation actuelle de l'entreprise. Par contre, les propriétaires d'entreprises agricoles qui désirent se prévaloir de certains volets du programme Prime-Vert doivent obligatoirement (sauf exceptions) déposer un PAA au MAPAQ. Cette démarche est gratuite pour le producteur. Cela permet de valider si l'entreprise respecte les normes réglementaires (règlement sur les exploitations agricoles – REA, distances d'épandage, etc.)

Diagnostic spécialisé

Le diagnostic spécialisé est le bilan d'une situation problématique qui fut décelée à l'aide du PAA (bilan alimentaire, état d'érosion des sols et des berges ainsi que gestion des pesticides.) Cela permet de bien définir l'ampleur des travaux à effectuer ainsi que la situation géographique des endroits problématiques sur l'entreprise. L'aide financière couvre 100% des coûts reliés à la réalisation du diagnostic spécialisé. Cela ne comprend pas la réalisation des travaux (l'aide financière pour la réalisation des travaux se fait grâce au programme Prime-Vert.)

Programme Prime-Vert

Prime-Vert est un programme d'aide gouvernemental qui vise à

- promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles ;
- soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, aux règlements et aux politiques environnementales ;
- aider les producteurs agricoles à relever les défis que représentent le respect de l'environnement, la cohabitation harmonieuse sur le territoire, la qualité de l'eau et la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque volet possède ses propres caractéristiques et exigences et l'aide gouvernementale varie selon un montant fixe par hectare ou une rétribution en pourcentage du montant total déboursé (avec un plafond maximal).

Bassins versants des lacs Joseph et William

De façon générale, un bassin versant est un territoire sur lequel l'ensemble des eaux (précipitations, ruissellement, etc.) s'écoulent et rejoignent le même exutoire (lac, rivière.)

Les bassins versants des lacs Joseph et William ont été désignés bassins versants prioritaires (ZIPP) en 2008 puisqu'ils ont été affectés par des cyanobactéries à plus d'une reprise au cours des dernières années et qu'ils sont situés dans des zones à risques élevés de perte de phosphore (plaines inondables et/ou pentes abruptes). Environ 80 entreprises exercent des activités agricoles, à différents degrés et autres qu'exclusivement acéricoles, au niveau du territoire.

Concrètement, quel est mon rôle ?

À titre de coordonnatrice des bassins versants des lacs William et Joseph, mon rôle consiste à informer tous les producteurs agricoles, présents sur le territoire de ces deux bassins versants, des mesures mises à leurs dispositions afin de réduire la pollution diffuse due aux pratiques agricoles. Les entreprises agricoles bénéficient donc d'un accompagnement personnalisé concernant les techniques et les pratiques de conservation (avec ou sans aide gouvernementale). *Par ailleurs, tout propriétaire d'entreprises agricoles qui le désire peut se prévaloir des mêmes programmes d'aide que les entreprises situées dans les ZIPP et ainsi participer au projet d'amélioration de la qualité de l'eau.*

Le programme de subventions Prime-Vert permet entre autres :

- d'aider les entreprises à réaliser des aménagements hydro-agricoles (avoir, voie d'eau, etc.),
- de modifier leurs pratiques culturales (adoption de travail réduit du sol, semis-direct)
- d'effectuer des travaux en zones riveraines (retrait des animaux des cours d'eau, implantation de bandes riveraines herbacées ou haies brise-vent)
- etc.

Je suis donc la personne ressource qui agit en étroite collaboration avec les différents intervenants ayant un lien avec les projets de réduction de pollution diffuse dans le secteur agricole.

Conclusion

L'approche concertée par bassin versant est une approche proactive qui tient compte de l'ensemble des intérêts des acteurs œuvrant à l'intérieur du bassin. Ayant eu des rencontres avec les différentes associations riveraines présentes sur le bassin (ARLW et ARRLJ) je constate que ces dernières sont très engagées dans les projets ayant pour

objectif d'améliorer la qualité de l'eau et la pérennité de leur lac respectif. Le monde agricole doit donc se rendre compte qu'il n'est pas seul dans ce « bateau » et qu'il n'est pas le seul à « ramer » en ce sens.

Chapeau, ensemble, nous pouvons faire une différence !

Merci à vous tous

Marie-Josée Prince, agr.

Coordonnatrice du bassin versant des lacs William et Joseph
767, blvd Pierre-Roux Est, bureau 100
Victoriaville, QC, G6T 1S7
Tel : 1-819-758-1591 poste 243
Télécopieur : 1-819-758-6908
marie.josée.prince@partenaires.mapaq.gouv.qc.ca



**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Liens utiles

Site officiel du MAPAQ

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca>

Gestion des ressources sol-eau

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/bonnespratiques/soleau/>

Approche par bassin versant au Centre-du-Québec

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/centreduquebec/profil/gestiondeleauparbassinversant/>

Volet agricole du plan d'intervention sur les algues bleu-vert

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/FDEC2EE5-1DD6-45E7-A101-9C26BD52B082/0/plan_cyano_2.pdf